

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

L/2007/.....LOI
023...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE COOPERATION SUR LA
MIGRATION ENTRE LE ROYAUME D'Espagne ET LA REPUBLIQUE DE GUINEE
CONCLU LE 9 OCTOBRE 2006 A CONAKRY**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;

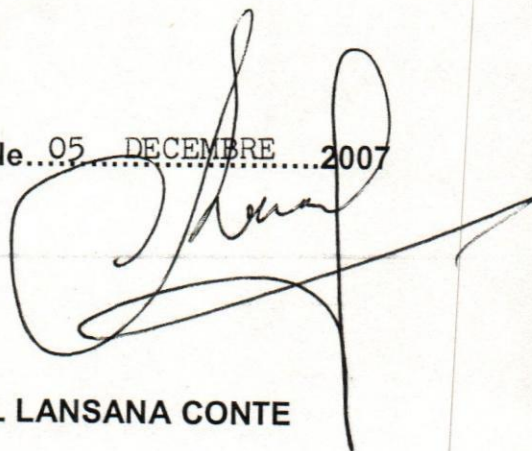
Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est ratifié et promulgué l'Accord de Coopération sur la Migration entre le Royaume d'Espagne et la République de Guinée conclu le 9 Octobre 2006 à Conakry.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 05 DECEMBRE 2007



GENERAL LANSANA CONTE